



Conseil municipal

Retour sur la séance
du jeudi 04 avril 2024

POINT N° 4 – REPRISE DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – DÉCISION DU MAIRE N° 2024.02 – INFORMATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Constitution au titre de l'exercice 2023 d'une reprise de provision pour créances douteuses d'un montant de 700 €.

La reprise sera imputée au budget principal 2023.

Information.

Pas de vote.



POINT N° 4 BIS – VŒU CONTRE LES MESURES GOUVERNEMENTALES DITES « CHOC DES SAVOIRS »

RAPPORTEUR : CHRISTINE BARBARIN, ADJOINTE AU MAIRE,

Malgré la volonté affirmée par le Président de la République de porter toute son attention sur l'école, ce que nous en voyons aujourd'hui n'est qu'un reflet d'un mal être social de plus en plus marqué et d'un décalage complet avec ce que les professionnels de l'éducation, les parents et tous les partenaires souhaitent reconstruire.

Une école laïque et équitable, qui conduit nos enfants vers un monde dans lequel les défis, qu'ils soient culturels, écologiques ou sociétaux leur permettent de devenir des citoyens à part entière, responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Alors que ce qui nous est proposé aujourd'hui avec la réforme du choc des savoirs remet en cause la réussite des élèves. Programmes articulés autour d'objectifs annuels, socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, recours au redoublement, refondation du DNB, groupes de niveaux en 6e et 5e dès 2024 (groupes qui sont analysés par les chercheurs comme sans effet notable...), SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) pour les élèves en difficulté qui perdent une heure de soutien...

Nous assistons à un tri social des élèves, de l'école primaire au lycée, tri qui marquera un accroissement du nombre d'élèves en difficulté, en manque de confiance et découragés. De plus, beaucoup de ces mesures ne font pas l'objet de moyens supplémentaires, et semblent inapplicables dans les établissements scolaires.



SUITE POINT N° 4 BIS

L'éducation de demain sera-t-elle une école qui sépare les riches des pauvres ? une école qui décide du destin des élèves dès leur entrée au collège ? une école qui réduit la liberté pédagogique des enseignants ?

De cette école-là, nous n'en voulons pas. Les valeurs que nous, élus indrais, défendons dans les écoles publiques de la commune sont l'égalité et la mixité ;

L'égalité par la gratuité de l'accès aux savoirs, et la mixité grâce à la carte scolaire.

Egalité et mixité, valeurs que nous promouvons dans le projet éducatif de territoire de la ville d'Indre. Véritable espace de dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative.

Egalité et mixité, valeurs fondamentales à la construction d'une société juste et inclusive.

Nous demandons l'abandon de ce projet de réforme et un investissement massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

Adopté à l'unanimité
23 voix Pour
0 voix Contre
2 Abstentions



POINT N° 5 – ACQUISITION D’UNE LICENCE IV – APPROBATION.

RAPPORTEUR : KÉVIN GUEGUEN, ADJOINT AU MAIRE,

La licence IV de débit de boissons rattachée à l'établissement Le Breton n'est plus exploitée.

Afin de conserver la licence sur la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la licence au prix de 7 000 € TTC et d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Adopté à l'unanimité



POINT N° 6 – CRÉATION D’UN EMPLOI SAISONNIER POUR LE MINI-GOLF – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

En raison de l’ouverture du mini-golf municipal lors de la saison estivale, la ville a recours chaque année à un recrutement sur le poste d’agent d’accueil.

Il est proposé de créer, à compter du 1^{er} juin 2024, un emploi non-permanent sur le grade d’adjoint territorial d’animation, dont la durée hebdomadaire de service est de 19,5/35^{ème}.

Adopté à l’unanimité



POINT N° 7 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

Il est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs ci-dessous :

Emploi	Suppression	Création	Motif	Date d'effet
Gestionnaire comptable	1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, TC	1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, TC	Recrutement suite changement de service	1 ^{er} janvier 2024
Agent technique polyvalent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, TNC 28h	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, TC	Titularisation agent sur un temps complet	1 ^{er} janvier 2024
Agents polyvalents de restauration	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, TC	2 postes d'adjoint technique, TC	Recrutement suite départ en retraite	1 ^{er} juin 2024

Adopté à l'unanimité

POINT N° 8 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : KEVIN GUEGUEN, ADJOINT AU MAIRE,

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est due à la commune par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, pré-enseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Il est proposé d'augmenter les tarifs 2024 de 6 % :

	2023 (délibération du 22/06/22)	2024 (+ 6%)
<u>Tarifs applicables aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes (superficie < 50 m²)</u>		
Affichage sur un support non numérique	21,10 €/m ²	22,40 €/m ²
Affichage sur un support numérique	63,30 €/m ²	67,10 €/m ²
Enseigne dont la superficie est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	42,20 €/m ²	44,80 €/m ²
Enseigne dont la superficie est supérieure à 50 m ²	84,40 €/m ²	89,50 €/m ²

Adopté à l'unanimité



POINT N° 9 – CONVENTION AVEC NANTES MÉTROPOLE – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS PLURIANNUEL 2024-2027 – APPROBATION.

RAPPORTEUR : FABIENNE LEMONNIER, ADJOINTE AU MAIRE.

Dans sa dynamique d'aller vers les publics en précarité, la ville d'Indre ouvre à Nicolas Appert un espace de vie communale. Son objectif est de permettre l'accès aux droits des usagers et de pérenniser les dispositifs de distribution alimentaire et de vestiaire solidaire.

Dans ce cadre, la ville s'inscrit dans le pacte national des solidarités 2024 en lien avec l'Etat et Nantes Métropole et sollicite un financement de 35 000 € par an jusqu'en 2027.

Il est proposé d'approuver la signature de la convention annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité
21 voix Pour
0 voix Contre
4 Abstentions



POINT N° 10 – MODALITÉS D'APPROBATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (LOI APER) – APPROBATION

RAPPORTEUR : DAVID THOMAS, CONSEILLER MUNICIPAL.

Les zones d'accélération initialement identifiées ont été modifiées suite à l'enquête publique conduite du 22 janvier au 09 février et à la réunion publique du 24 janvier.

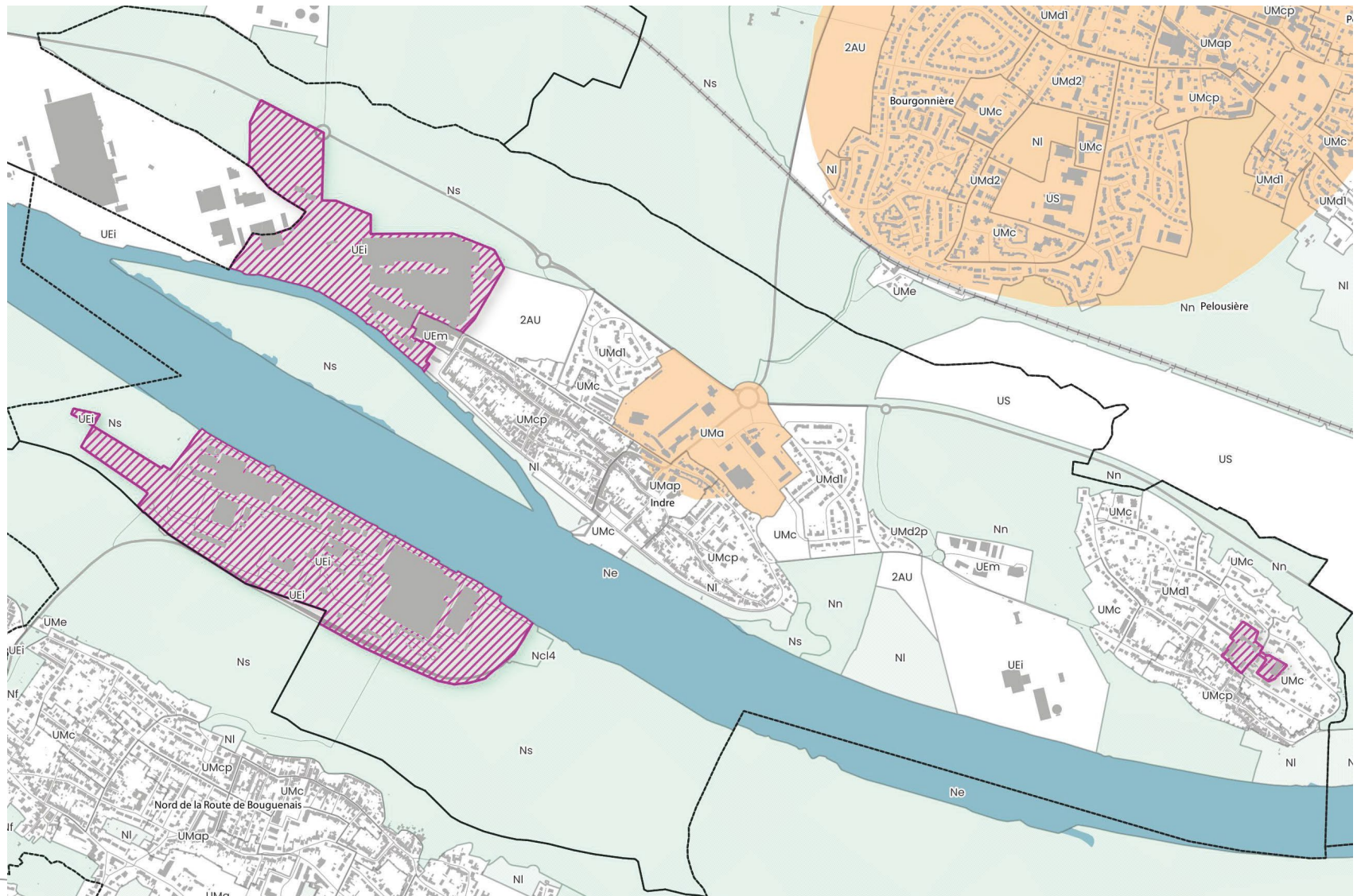
Les zones d'accélération soumises à validation sont les suivantes :

- Biomasse en approvisionnement des réseaux de chaleur pour une puissance totale estimée à 0,6GWh.
- Énergie solaire en ombrière pour une puissance totale estimée à 3,3 GWh.
- Énergie solaire en toiture pour une puissance totale estimée à 6,6 GWh.
- Géothermie selon la carte intégrant toute la commune hors espaces naturels sensibles, pour une puissance totale estimée à 0,3 GWh.

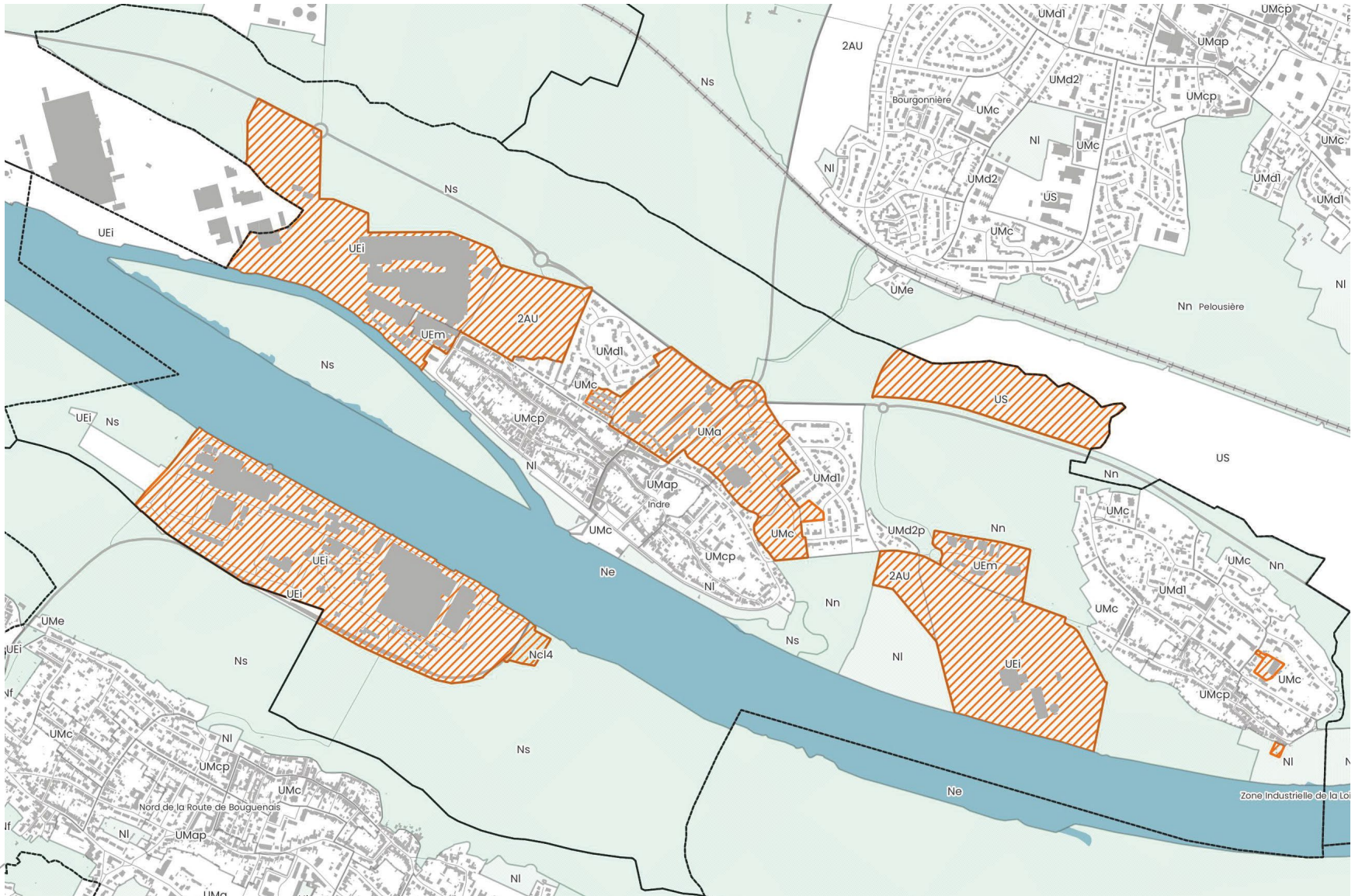
Il est proposé d'approuver ces zones d'accélération et de valider la transmission de la cartographie.

Adopté à l'unanimité

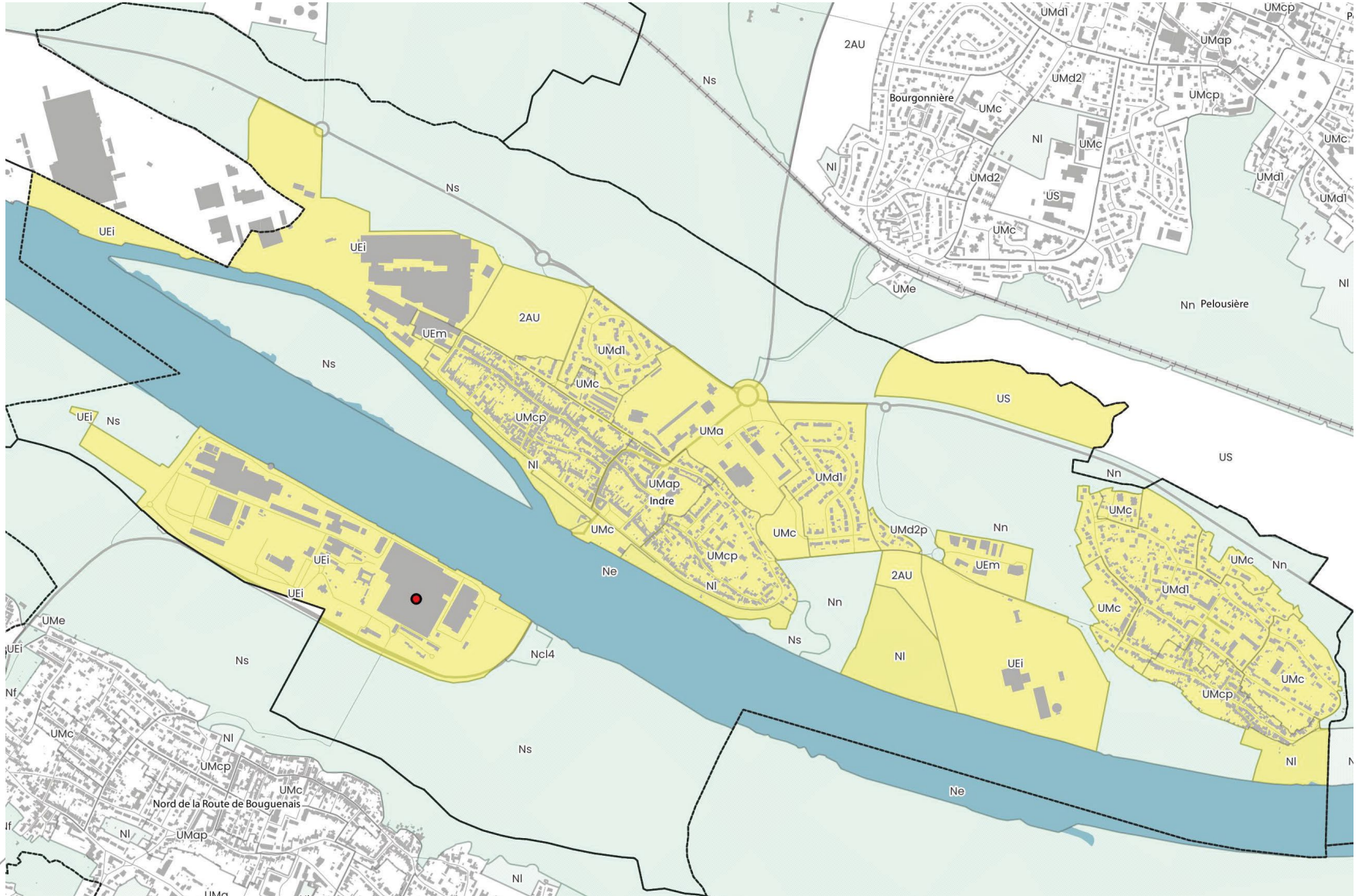
Réseau de chaleur



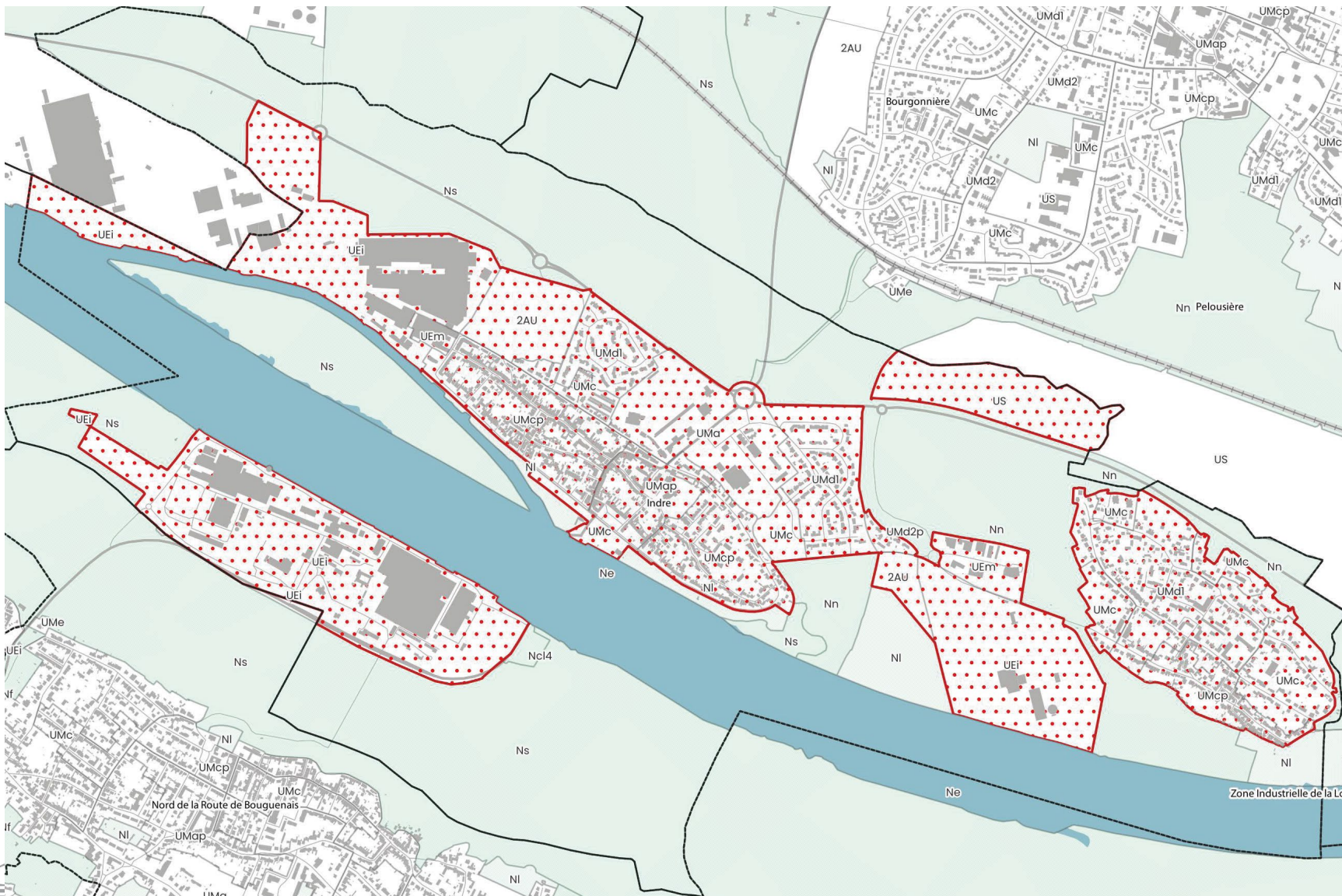
Solaire ombrières



Solaire en toiture



Géothermie



POINT N° 11 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET– APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Pour accélérer les investissements liés à la transition écologique des bâtiments, un poste de chargé de projet a été voté au conseil municipal du 15 février. Ce poste est éligible au fonds vert selon la répartition suivante :

REPARTITION DU FINANCEMENT	% DU MONTANT TOTAL	COUTS SALARIAUX DU POSTE
Commune d'Indre	75 %	78606.72€
Fonds vert	25 %	26202.24 €
TOTAL	100%	104 808,96 €

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Fonds Vert à hauteur maximum de 80 % calculée sur un montant de dépenses de 104 808,96 € (rémunération totale pour les deux années sur le poste) et de dire que la commune prendra en charge les 20 % minimum restants.

Adopté à la majorité
21 voix Pour
4 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 12 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CHAUFFERIE (FONDS CHALEUR) – APPROBATION

RAPPORTEUR : DAVID THOMAS, CONSEILLER MUNICIPAL.

Ce projet s'inscrit dans les conditions d'attribution de la subvention du Fonds Chaleur et peut bénéficier d'un soutien financier.

Le financement sera réparti comme suit :

Financement prévisionnel	Montant prévisionnel HT	Taux
DEPARTEMENT	60 000 €	2%
AMI CŒUR DE BOURG	600 000 €	20%
DSIL	1 106 381 €	37%
ADEME (via Nantes métropole : Fonds chaleur)	30 000 €	1%
COMMUNE	1 183 749 €	40%
Total	2 980 130 €	100 %

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'ADEME, par l'intermédiaire de Nantes Métropole, une aide correspondant à la production de chaleur renouvelable estimée à 70,88 MWh soit une subvention estimée à 30 000 €, et de dire que la commune prendra en charge la part qui lui incombe, soit au minimum 20 % du montant HT.

Adopté à l'unanimité



POINT N° 13 – CONVENTION LOCALE ENTRE LA VILLE ET LE GROUPE CIF – PROJET DES HAUTES RIVES – APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Par son engagement aux côtés de Nantes Métropole, la ville répond à la demande de logements sur le territoire. Le Programme Local de l'Habitat entend développer le parcours résidentiel et s'adresse, par des solutions variées, aux ménages issus notamment des classes moyennes.

La signature de cette convention permet de souligner la collaboration fructueuse entre la ville et le CIF en faveur de l'accession abordable et du locatif social dans le cadre du projet Les Hautes Rives.

En effet, 16 logements en bail réel solidaire et 10 logements sociaux seront livrés fin d'année 2025.

Il est proposé d'approuver la convention annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité



POINT N° 14 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL CŒUR DE BOURG – APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Un plan guide opérationnel est un outil qui offre une vision globale, stratégique et concrète d'aménagement des cœurs de bourgs d'Indre. Son financement est subventionné par le Conseil Départemental et Nantes Métropole comme suit :

Répartition du financement :	% du montant total :	Montant HT :
Ville d'Indre	30%	16 224€
Nantes Métropole	30%	16 224€
Conseil Départemental	40%	21 632€
TOTAL	100%	54 080€

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter :

- auprès du Conseil Départemental une subvention de 21 632 € HT
- auprès de Nantes Métropole une subvention de 16 224 € HT

et de dire que la commune prendra en charge la part qui lui incombe, soit 30 % du montant HT.

Adopté à l'unanimité



Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 12 avril 2024 à 19 heures

Avec notamment à l'ordre du jour :

- Budget Primitif 2024.
- Vote des taux de la fiscalité locale 2024.
 - Subventions aux associations.

